

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie



Novembre 2022

406



Continuer de revendiquer pour nos salaires et d'alerter pour nos retraites

Retraites

04

**Le gouvernement joue
la division**

Ordonnances travail

04

**Refuser la réalité,
casser le thermomètre**

Privés d'emploi

07

**Abandon de poste
vaudra démission**

Informez-vous



thcb-cgt.fr



Favoriser le partage entre les acteurs des branches pour renouveler le dialogue social

Dédié aux partenaires sociaux, le Comptoir des branches propose une nouvelle façon de construire la protection sociale : collaborative, conviviale et innovante.

Entièrement co-construits avec les partenaires sociaux, la programmation, l'offre, l'état d'esprit du Comptoir sont aujourd'hui le reflet de leurs envies et besoins exprimés.

Le Comptoir des branches, qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu de rencontre et d'échanges qui facilite la co-construction, le partage et ouvre à la réflexion, l'innovation et à la connaissance. Il se caractérise par son espace physique dédié et à son site web avec accès réservé aux partenaires sociaux.

Un espace physique exclusif

Le Shack, situé à Paris, offre un espace convivial pour accueillir les partenaires sociaux lors d'événements mais également de rencontres, d'ateliers de travail et de créativité. Il est aussi prévu de mettre à disposition des labs sur toute la France pour se réunir en région.

Un espace digital avec accès réservé

La plateforme digitale dédiée est riche d'informations et d'outils pratiques où chacun peut accéder et apporter savoirs et compétences (techniques, juridiques et connaissances métiers, etc.).

Des rencontres programmées sur la protection sociale

Les sujets de prospective et d'innovation sont traités sous la forme de rencontres pour réfléchir ensemble sur les thématiques liées à la santé, la prévention, les vulnérabilités...
Objectif : donner la parole aux branches !

Le comptoir des branches : une offre de services à la carte

Pour accompagner les branches, nous mettons à leurs dispositions ces services concrets !

Des savoir-faire pour permettre aux branches de piloter leurs régimes conventionnels, valoriser les fonds de solidarité, et optimiser la mutualisation.

Des outils de diagnostics et d'études partagés afin d'identifier les besoins et trouver les solutions adaptées.

Des échanges entre branches pour développer un réseau de pairs, d'experts et de professionnels.

Des apports de connaissances sur les composantes de la protection sociale avec des vidéos, des supports de formation.



Vous souhaitez accéder au site web du Comptoir des branches ?

Flashez ce QR code et complétez le formulaire d'inscription
ou écrivez-nous à
lecomptoirdesbranches_contact@malakoffhumanis.com

(L'accès est réservé aux partenaires sociaux)

le comptoir 
des branches
malakoff humanis



Maurad Rabhi
Secrétaire général

L'Europe doit mieux protéger nos emplois

Depuis plusieurs décennies, la mondialisation, comme la globalisation de l'économie ont fait des ravages dans l'industrie européenne, mais aussi fortement dégradé l'écosystème et pollué l'environnement de la planète. Nos secteurs professionnels en sont l'illustration parfaite d'un capitalisme sauvage aux bénéfices de quelques grandes multinationales. Pourtant, lorsque nos secteurs professionnels ont commencé à délocaliser massivement dans les années 1980, suite à l'adaptation des règles de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), les dirigeants politiques expliquaient aux syndicalistes et à l'opinion publique que c'était principalement pour élever le niveau de vie de la population mondiale.

40 ans plus tard, la majorité des salariés asiatiques ou africains restent toujours aussi pauvres et exploités. Pire, ces pays lointains en développement économique ont permis aux multinationales comme à leurs sous-traitants d'exploiter sans scrupule une main-d'œuvre payée à coup de « roupies », et multipliant pollution des eaux, de l'air, tout en amplifiant fortement les transports maritimes, routiers et aériens pour acheminer leurs cargaisons de marchandises vers l'Europe.

C'est dernièrement que les consciences ont évolué. La désorganisation de nos chaînes de valeur pendant le Covid, la multiplication des aléas climatiques à cause de la forte augmentation des gaz à effet de serre, ou encore l'inflation galopante actuellement suite à l'invasion russe sur l'Ukraine nécessitent que l'Europe protège mieux nos emplois, nos industries, nos entreprises et notre marché. Les grandes nations industrielles comme les États-Unis ou la Chine protègent leurs entreprises et leur mar-

ché avec des mesures protectionnistes qui ne respectent en aucun cas les règles de l'OMC.

Il est urgent de changer la politique économique libérale mise en œuvre par nos dirigeants européens et de stopper rapidement la distorsion de concurrence entre pays de l'Europe (Allemagne, Portugal, Espagne, France). La solution se situe plutôt vers une taxation à nos frontières des productions extérieures à nos marchés, sur l'harmonisation de la fiscalité et des normes sociales entre travailleurs européens, ainsi que sur le contrôle des aides publiques entre entreprises européennes.

Notre congrès fédéral THCB à la Palmyre en juin dernier, le revendiquait dans sa résolution industrie en proposant une taxe carbone ou une taxe transport à nos frontières. Il

devient urgent de relocaliser l'activité industrielle, protéger nos entreprises et développer le commerce sur des circuits courts. L'opulence financière des multinationales n'a plus sa place pour sauver la planète et nos emplois. ■

**Il devient urgent de relocaliser
l'activité industrielle.
Pour sauver la planète et nos
emplois, l'opulence financière
des multinationales
n'a plus sa place.**

**Retrouvez la résolution industrie du
congrès de la CGT THCB sur le site fédéral**



Retraite : anxieux le gouvernement joue la division

Comme toujours, la division des salariés du public et privé semble la meilleure manière de s'attaquer au dossier des retraites et de repousser l'âge à 65 ans. C'est en tout cas ce que pense le gouvernement qui tente depuis quelques semaines de rassurer les fonctionnaires, les cheminots, les agents de l'Energie ou d'autres métiers issus des régimes spéciaux.

Le ministre du travail, Olivier Dussopt et la première ministre, Elisabeth Borne viennent d'envoyer durant la dernière période, deux ballons d'essai. Le premier sur le calcul de la pension des fonctionnaires qui restera inchangé aux six derniers mois au lieu des 25 meilleures années pour les salariés du privé. Le second sur la « clause du grand-père pour les régimes spéciaux » afin de garantir les droits actuels sur la retraite des salariés encore au statut. Ce gouvernement utilise les



mêmes stratagèmes que leurs prédécesseurs pour imposer aux salariés du privé, une réforme scandaleuse, injuste et inappropriée.

Public-privé : les fédérations CGT unies et déterminées

Les fédérations de la CGT, dans leur ensemble, l'ont bien mesuré et resteront fermes, unies et déterminées pour refuser encore une fois un allongement du travail, que ce soit dans le public comme dans le privé.

Soyons prêt à construire rapidement ce rapport de force dans nos usines et à contrer cette réforme à la hussarde ! ■

ACTUALITÉS

Ordonnances travail : casser le thermomètre pour ne pas voir la réalité !

La réforme des ordonnances travail a fortement modifié à l'avantage des employeurs de nombreux pans du droit du travail en 2017.

Pour contrer l'argumentaire des syndicats, l'explication principale du gouvernement Macron à l'époque, était de rendre plus dynamique les négociations et d'améliorer significativement le dialogue social dans les entreprises. Devant les fortes contestations des salariés et des syndicats CGT et FO, le gouvernement avait tenté de rassurer les syndicats par un comité d'évaluation des ordonnances travail piloté par trois personnalités, censé présenter un rapport chaque année sur l'évolution de la loi.



En mettant fin au comité d'évaluation, le gouvernement bafoue la démocratie sociale.

Le dernier rapport du comité d'évaluation avait mis en lumière toutes les difficultés des élus syndicaux à s'investir dans leurs missions suite aux nouvelles instances de négociations et d'échange sur l'économie et les conditions de travail dans l'entreprise. Le rapport avait soulevé une très forte dégradation du dialogue

social et un abandon anormalement élevé des élus du personnel. Toutes les confédérations syndicales avaient émis dans leurs conclusions un avis cinglant de ce qu'elles voyaient sur le terrain. Seul, le patronat se félicitait des nouvelles règles et implorait le gouvernement à ne rien

changer immédiatement. Le rapport d'évaluation 2021 avait même pris une tournure politique. Le ministre du travail avait dû défendre la loi et déminer par une concertation avec les syndicats et les employeurs suivi de quelques mesures chimériques. Tous s'étaient donné rendez-vous sur le rapport d'évaluation 2022. Le gouvernement a préféré en catimini, mettre fin au diagnostic de cette loi travail en supprimant le comité d'évaluation à quelques semaines du nouveau rapport de 2022. La méthode est honteuse et scandaleuse ! Plutôt que de regarder la réalité en face, le gouvernement a préféré casser le thermomètre et se ranger définitivement du côté des employeurs.

L'objectif caché de cette réforme n'était-elle pas plutôt d'affaiblir durablement les syndicats et les contrepouvoirs dans les entreprises ? ■

Pour être plus fort.es les élu.es CGT d'Hermès se coordonnent

C'est la 5ème année que les élu.es et mandaté.es du groupe Hermès se réunissent pour analyser en commun, échanger et se former.

C'est dans le Puy de Dôme, chaleureusement accueillis par l'Union Locale CGT de Clermont-Ferrand que les 35 délégués issus de plus d'une vingtaine d'usines différentes ont réfléchi et débattu.

Hermès, « noyé dans les profits »

Durant plusieurs jours parfaitement organisés par la secrétaire CGT du comité de groupe, les syndiqués ont fait un état des lieux des problèmes et travaillé à des revendications collectives pour faire avancer les droits des salariés dans ce groupe donneurs d'ordre "noyé dans les profits", comme l'indique l'observatoire des multinationales.

Maroquinerie, tannerie, textile, métallurgie : une diversité de filiales

Issus des manufactures de la maroquinerie, des tanneries, du textile ou encore de la métallurgie pour les composants des sacs de luxe, la diversité des filiales du groupe était quasiment représentée grâce à la coordination du Délégué Syndical Central.

100€ brut de plus par mois obtenus en janvier puis de nouveau en juillet

Après les 100€ brut de plus par mois obtenus en janvier puis de nouveau en juillet, les délégués CGT ont construit la proposition pour leur NAO d'1€ de plus de l'heure (151€ brut de plus par mois) et l'indexation des salaires sur les prix pour ne pas voir leur fiche de paye rongée par l'inflation.

Une action syndicale régulièrement menacée, des élus volontaires pour améliorer conditions de travail et salaires



Dans cette belle maison qui a d'énormes moyens, où l'action syndicale est régulièrement menacée, les élus ont montré leur volonté forte d'améliorer la situation tant sur les conditions de travail que sur les salaires.

Avancer sur les liens « donneurs d'ordre - sous-traitants » pour tirer les droits vers le haut.

Pour avancer aussi sur les liens « donneurs d'ordre - sous-traitants », un moment en commun a été organisé entre les différents délégués d'Hermès et de ceux qui n'ont comme client que cette maison mère. Ces échanges permettent de mieux comprendre l'intérêt partagé de tirer les droits de toutes et tous vers le haut.

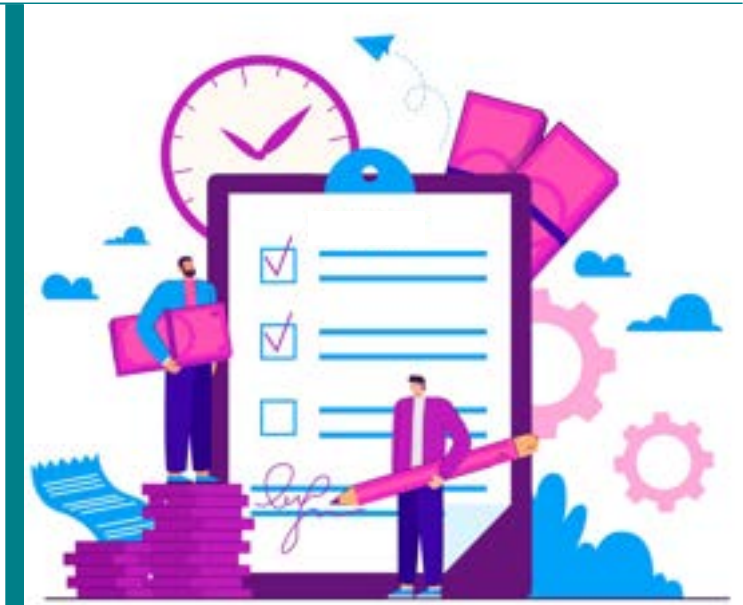
De belles rencontres à renouveler, pour collectivement progresser. ■

Pour les NAO, la construction d'une revendication de 1€ de plus de l'heure et l'indexation des salaires sur les prix.



APLD : le risque d'une utilisation abusive des employeurs

Avec les fortes augmentations d'électricité et de gaz, de nombreuses entreprises se tournent vers le dispositif Activité Partielle Longue Durée (APLD) à défaut d'avoir été entendues par le gouvernement.



En effet, le procédé d'aide publique du gouvernement mis en place début octobre pour les « entreprises énergivores » a écarté du dispositif de nombreuses professions dont les nôtres, pour une prise en charge significative des factures de gaz et d'électricité. Du coup, les entreprises se tournent vers l'activité partielle longue durée pour pallier leurs factures énergétiques d'autant plus que le dispositif APLD a été modifié en mai dernier, permettant une plus grande souplesse pour l'activité partielle et ce jusqu'en 2027.

Une optimisation des aides publiques pour maintenir les marges

Avec ce dispositif amendé par le décret 2022-508, il y a fort à parier que les entreprises vont chercher à optimiser les aides publiques, l'organisation du travail et la production à réaliser pour réduire leurs factures énergétiques et maintenir leurs marges.

Dans l'habillement et la maroquinerie, sans la signature de la CGT THCB

Des avenants aux accords APLD sont actuellement en discussion pour s'adapter à cette nouvelle situation conjonctu-

**Devoir de vigilance des élu.es
lors des négociations :
l'APLD doit répondre
à des difficultés économiques;
à défaut de clause de revoyure,
sa durée doit être
la plus courte possible**

relle. L'habillement et la maroquinerie l'ont validé avec la signature de certains syndicats sans contreparties ni nouvelles mesures particulières.

Dans le textile, des mesures pour les salariés en discussion

Quant à la branche textile, un avenant devrait mieux prendre en compte la rémunération des périodes d'inactivités et de congés payés pour les salariés, le tout en garantissant une clause de revoyure à deux ans pour réévaluer la situation géopolitique et économique des entreprises. Nous reviendrons sur cet avenant lorsqu'il sera signé. Sans attendre, nous invitons chaque syndicat à être vigilant dans vos négociations et s'assurer que l'activité partielle longue durée dans chaque entreprise soit mise en place suite à des difficultés économiques et pour des

durées les plus courtes possibles à défaut de clause de revoyure dans vos accords.

**Des mesures plus avantageuses
à l'avenant des branches professionnelles
peuvent être exigées**

Nous devons être sur les mêmes exigences lorsque l'employeur fait une demande unilatérale à l'administration publique et sollicite la consultation du CSE. Les élus peuvent exiger aussi des mesures plus avantageuses à l'avenant des branches professionnelles.

Enfin sachez que la durée de 36 mois dans les 48 derniers mois est la durée maximale autorisée par l'administration. Rien n'impose à être sur des durées aussi longues. ■

Attaque contre le droit au chômage

Une loi vient d'être votée à l'Assemblée nationale et au Sénat sur « le fonctionnement du marché de l'emploi ». Il s'agit encore de réduire les droits de privé.es d'emploi et de les stigmatiser, leur faisant porter la responsabilité individuelle du taux de chômage en France.

Présomption de démission pour abandon de poste

Avant cette loi, un abandon de poste suspendait le contrat de travail et l'employeur était censé licencier le salarié pour faute s'il ne revenait pas. Cela privait des indemnités légales de licenciement mais ouvrait droit aux indemnités chômage. Avec la nouvelle loi, le salarié en abandon de poste sera présumé démissionnaire, ce qui a comme effet de le priver des droits au chômage. Cette mesure est d'autant plus dangereuse que l'abandon de poste est parfois le dernier recours d'un salarié en situation de souffrance dans son travail.

- **Procédure** : le salarié doit avoir été mis en demeure de justifier son absence et de reprendre son poste, par lettre recommandée ou remise en main propre contre décharge, dans un délai fixé par l'employeur (un décret viendra bientôt préciser le délai minimum à respecter).



- **Recours possible** : il s'agit d'une « présomption simple », le salarié pourrait alors saisir les prud'hommes pour essayer de renverser la présomption, en défendant que l'abandon de poste était légitime et éventuellement que l'employeur en était responsable. ■

COTISATIONS

Bon de commande FNI et cotisations 2023

Nous invitons tous nos syndicats à passer les commandes de timbres syndicaux pour l'année 2023.

Nous incitons les syndicats à remplir le bon de commande et à le renvoyer rapidement à l'adresse : thc@cgt.fr.



COMMANDE TIMBRES SYNDICAUX 2023

À retourner par email à thc@cgt.fr

Code Cogetise du syndicat

Entreprise :

Ville : Dépt:

Adresse et téléphone du syndicat :

Nom et adresse du trésorier :

Catégorie	Nombre de plaquettes demandées
Ouvriers et employés	
UGICT	
Retraités	

1 plaquette = 1 FNI + 11 timbres

Encore des grèves pour augmenter les salaires !

C'est maintenant aux salariés de la blanchisserie du groupe KALHYGE, pourtant en difficulté économique, d'imposer des augmentations salariales après plusieurs années de diète. Forts du résultat professionnel où la CGT s'est de loin imposée première organisation syndicale dans l'ensemble du groupe, nos délégués mènent un bras de fer pour exiger du sonnant et trébuchant sur les fiches de payes.

Les salariés de production de plusieurs établissements du groupe sont venus renforcer par la grève, les revendications syndicales. Les établissements de COLMAR, DECAZEVILLE, CUXAC, BRIE COMTE ROBERT, BOURG EN BRESSE, EPINAY, FAULQUEMONT, DIJON ont débrayé à tour de rôle, allant de quelques heures pour certains à plusieurs journées pour d'autres, afin de mettre la pression sur la direction.

■ Une démonstration de force

Alors que les grèves et les NAO ne sont pas encore terminées, les salariés et leurs délégués s'apprentent après cette démonstration de force à renverser la table avec 4 % d'augmentation générale, une prime Macron autour de 600 € et l'engagement d'appliquer « la clause du grand-père sur les acquis salariaux » pour les ex salariés de Initial-Rentokil (600 personnes), enfermé par un accord de transition dans le groupe.

■ Une détermination à se faire entendre

Bravo l'ensemble des salariés et des délégués qui se sont fait entendre par la lutte ! ■



4% d'AG, une prime Macron autour de 600 € et l'engagement d'appliquer une clause d'antériorité sur les acquis salariaux pour les ex d'Initial-Rentokil (600 personnes)



Vidéo, articles de presse sur www.thcb-cgt.fr



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Muraud Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal NOVEMBRE 2022

